

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 3 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 25/02/2022

Début de la séance : 18h07

Fin de la séance : 21h01

Nombre de votants : 55

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 3 mars 2022
sera affiché à la mairie d'Amiens le 11/03/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : B.FOURE

Objet :

Membres présents : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÈCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, Mmes DERIVERY, LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mmes BOHAIN, DELAHOUSSE, MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, MM. HECQUET, THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ, M. METAY, Mme BELLINA, M. MELNISANCOT.

Membres empêchés :

M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), M. BEAUVARLET (pouvoir à Mme CLECH) et M. RIFFIOD (pouvoir à Mme FOURÉ) se sont excusés.

La séance a été suspendue de 18h12 à 18h44 puis de 18h54 à 18h59 (point n°3). Le point n°38.1 relatif au vœu a été voté avant le point n°4. Mme BRUNEL est arrivée à 18h10 (point n°1), Mme HAMADI est arrivée à 18h11 (point n°2), Mme DERIVERY est arrivée à 18h15 (point n°3), Mme NOUAOUR est arrivée à 18h19 (point n°3), M. BARA est arrivé à 18h20 (point n°3), M. DOMISE est arrivé à 18h30 (point n°3), Mme DELÉTRÉ est arrivée à 18h35 (point n°3), M. HECQUET (pouvoir à Mme DEVAUX) est arrivé à 18h40 (point n°3), M. LHERMITTE (pouvoir à M. DÈCLE) est arrivé à 19h15 (point n°8), M. MÉTAY (pouvoir à M. DESCHAMPS) est arrivé à 19h20 (point n°10), Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) est arrivée à 19h48 (point n°13), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) est arrivée à

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 3 mars 2022

19h57

(point

n°14).

M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 20h22 (point n°23).

La séance a été ouverte à 18h07.

1 - Délégations de vote.

Monsieur Olivier JARDÉ a donné pouvoir à Madame Annie VERRIER,
Monsieur Matthieu BEAUVARLET a donné pouvoir à Madame Véronique CLECH,
Monsieur Richard RIFFIOD a donné pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

Madame Claudine GALLIOT a été désignée en qualité de secrétaire et Monsieur Paul-Éric DÉCLE en tant que secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du maire.

Madame le Maire a reçu une question orale a été évoquée en fin de séance comme habituellement.

Madame le Maire a suspendu la séance et le conseil a accueilli une délégation ukrainienne composée notamment de Madame Olena THERKASENKO, son époux et ses deux enfants qui viennent de quitter l'Ukraine. Sa sœur (qui a servi d'interprète) était également présente avec sa famille. Madame Natasha MATTAR s'est également exprimée et tous ont apporté leur témoignage sur la guerre en Ukraine.

Madame le Maire a repris la séance et a proposé de voter, dans la continuité des témoignages, le vœu de soutien au peuple ukrainien, proposé par le groupe Amiens Ensemble.

38.1 - Vœu de soutien au peuple ukrainien.

Madame le Maire a donné lecture du vœu, dont les propos sont repris ci-après :

« Les Amiénois assistent avec indignation et inquiétude à la violation, par le gouvernement russe, de la souveraineté nationale et territoriale de l'Ukraine.

Cette atteinte, extrêmement grave, aux libertés d'un peuple et d'un Etat démocratique, nous choque et nous affecte profondément.

Aussi, au nom de tous les Amiénois, les élus de la Ville d'Amiens souhaitent manifester tout leur soutien au peuple ukrainien et lui exprimer leur plus entière solidarité.

Nos pensées vont particulièrement aux responsables politiques et aux habitants des villes d'Ukraine et notamment de Lviv et de Kharkiv avec lesquels les équipes municipales et les associations d'Amiens ont coopéré pendant plusieurs années, dans les domaines de la démocratie locale et de la jeunesse.

Pour l'heure, nous nous joignons à la douleur des familles endeuillées par la mort de soldats ou de civils et apportons notre plus complet soutien au Président de l'Ukraine et à son peuple.

Plus que jamais, nous sommes animés du désir et de l'ambition de faire de notre Ville une capitale européenne de l'inter-culturalité et de l'amitié entre les peuples.

Conformément aux valeurs traditionnelles de la Ville d'Amiens, nous sommes prêts à accueillir des familles ukrainiennes en souhaitant que leur retour dans leur pays libéré puisse intervenir rapidement.

En lien avec les associations amiénoises œuvrant dans le domaine de la solidarité, nous allons organiser la collecte de dons.

Nous demeurons résolus à œuvrer pour les Droits de l'Homme et celui des peuples à disposer d'eux-mêmes, et à faire vivre les valeurs de solidarité, d'amitié et de fraternité avec nos concitoyens du monde qui partagent le même idéal de liberté et de paix.

Aujourd'hui, c'est un peuple tout entier, ami des nations européennes, qui est attaqué pour ses valeurs humanistes et son ouverture au reste du monde.

Nous formons le vœu que les dirigeants des Etats démocratiques, au sein de l'Europe et ailleurs dans le monde, trouvent dans les meilleurs délais une solution afin de ramener la paix.»

Madame le Maire a soumis ce vœu au vote.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du maire.

Madame le Maire a donné la parole à Marie-Hélène BOUCHEZ qui a fait un point sur la cité éducative et la carte scolaire.

Elle a également rappelé que la prochaine séance était prévue le jeudi 7 avril 2022, à 18 heures à l'hôtel de ville, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

4 - Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du lundi 31 janvier 2022, qui a été transmis à l'assemblée, a été approuvé.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 qui lui accorde délégation, Madame le Maire a rendu compte des décisions qu'elle a prises entre le 10 février et le 24 février 2022, listées dans la délibération qui a été transmise aux membres de l'assemblée.

Dont acte

6 - Déploiement du dispositif Parcours Emploi Compétences au sein de la collectivité.

La circulaire de la direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du 11 janvier 2018 acte la transformation des contrats aidés (Emplois d'avenir, Contrat Unique d'Insertion) en Parcours Emploi Compétences. Le cadre juridique reste inchangé et est basé sur l'obligation d'accompagnement par un tuteur et de la formation. C'est dans ce cadre que l'assemblée a approuvé le déploiement de ce dispositif, afin d'offrir aux demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi la possibilité d'obtenir un contrat à durée déterminée et de se professionnaliser au sein des services de la collectivité. 40 contrats PEC (dont 27 pour la Ville d'Amiens), convenus sur 30 heures par semaine pour une durée de 12 mois renouvelable une fois, seront progressivement mis en place à partir d'avril 2022 dans les domaines du nettoyage et de l'entretien des cimetières. Le public ciblé pour lancer la démarche sera les jeunes de 16/25 ans révolus.

Adopté à l'unanimité

7 - Autorisation de Programme. Gestion patrimoniale. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.

La mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2022 – 2026 nécessite de valider les opérations d'investissements dont la réalisation est prévue pour l'année en cours. Dans ce cadre, une Autorisation de Programme (AP) libellée « Gestion

patrimoniaire » a été créée pour financer les travaux nécessaires des bâtiments de la collectivité (rénovation énergétique, accessibilité, mise en conformité, relocalisations, ...).
Pour l'année 2022, le conseil municipal a approuvé l'affectation de 3 500 000 € de crédits de paiement, et a autorisé Madame le Maire à solliciter toutes les participations financières potentielles et à procéder au dépôt des demandes d'autorisations administratives pour les travaux le nécessitant.

Désignation du bâtiment	Description des travaux	Coût (€)	Secteur
Salle Valentin Haüy (Etudes)	Etudes du projet de rénovation énergétique	30 000,00	Nord
Albatros	Ravalement de façade	80 000,00	Nord
Ateliers Titien	Remplacement des aérothermes de chauffage	200 000,00	Nord
Ecole Maternelle Léo Lagrange	Réfection de la toiture terrasse	206 000,00	Nord
Ecole élémentaire Delpech	Menuiseries extérieures et travaux connexes	55 000,00	Sud
Logement Réaumur	Raccordement au réseau de chauffage urbain	76 500,00	Sud
Ecole Maternelle André Chénier	Réfection de la couverture	55 000,00	Sud
IEM Sagebien	Réfection des toitures terrasses	60 000,00	Sud
Salle 170 rue Saint-Honoré	Désamiantage de la couverture et rénovation intérieure	70 000,00	Sud
Saint-Germain Primaire (élémentaire+restaurant)	Etude du projet de rénovation énergétique	30 000,00	Centre
Ecole tampon (Etudes)	Etude de faisabilité école tampon	30 000,00	Centre
Annexe Léon Gontier	Modernisation éclairage intérieur LED	60 000,00	Centre
Restaurant Longpré	Désamiantage et travaux de VMC/Menuiserie /sécurisation et isolation toiture	300 000,00	Ouest
CLSH Jules Verne	Réfection des couvertures des pavillons	90 000,00	Ouest
Groupe Scolaire Jean Macé/Albert Roze	Etude du projet de rénovation énergétique et travaux connexes	30 000,00	Est
Tous Bâtiments	Modernisation et automatisation des systèmes de comptages des fluides	100 000,00	Tous secteurs
Tous Bâtiments	Mise en conformité installations électriques	150 000,00	Tous secteurs
Tous Bâtiments	Mise en conformité des équipements et systèmes de sécurité incendie	30 000,00	Tous secteurs
Tous Bâtiments	Mise en conformité des installations de ventilation	60 000,00	Tous secteurs
Tous Bâtiments	Modernisation des appareils de levage	50 000,00	Tous secteurs
Tous Bâtiments	Mise en conformité des équipements campanaires	40 000,00	Tous secteurs
Tous Bâtiments	Mise en conformité des moyens de fermeture des bâtiments	26 000,00	Tous secteurs
Tous Bâtiments	Modernisation IP des centrales intrusions	100 000,00	Tous secteurs
Tous Bâtiments	Mise en conformité des moyens d'accès et sécurisation des toitures terrasse	40 000,00	Tous secteurs
Ecoles divers sites	Mise en conformité des disconnecteurs	35 000,00	Centre
Crèche Petits Bouchons	Modification hydraulique et installation des vannes d'équilibrage sur les retours	8 000,00	Sud
Ecole élémentaire St Roch A restaurant scolaire	Réhabilitation du réseau de chauffage / MEC	82 000,00	Centre
Hôtel de Ville	Mise aux normes SSI	4 500,00	Centre
Hôtel de Ville	Modernisation appareil de levage EL370	50 000,00	Centre
Maternelle Renancourt	Extension réseau de chauffage	32 000,00	Ouest
Ecole élémentaire Condorcet	Remplacement d'une partie réseau de chauffage vétuste en vide-sanitaire	30 000,00	Est
Gare routière	Mise en conformité sécurité incendie	200 000,00	DEP
Provisions pour aléas et travaux urgents		200 000,00	Tous secteurs
Bâtiments administratifs	Travaux d'adaptation et modernisation à l'usage	890 000,00	Centre

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.
MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, Mmes BECKER et THÉROUIN se sont abstenus.

8 - Association France Médiation. Subvention. Année 2022. Convention.

La Ville d'Amiens souhaite apporter son soutien, aux côtés de l'Etat et d'Amiens Métropole à l'association France Médiation. Les membres du conseil ont accordé au titre de l'année 2022 une subvention de 11 000 € pour son projet dénommé « Marches exploratoires » et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention de versement de subvention afférente. Ce projet, né au Canada, vise à accompagner les femmes à devenir des acteurs de la citoyenneté locale et à s'approprier l'espace public. Les marches exploratoires sont des diagnostics de l'environnement urbain en lien avec les instances locales impliquées dans la vie et l'aménagement du quartier. Elles sont aussi un outil de participation des habitants. Les marches exploratoires apportent une approche genrée des questions de sécurité et d'occupation des espaces publics, elles interviennent en complément des diagnostics « en marchant » de la gestion urbaine de proximité. Les marches exploratoires ont été expérimentées dans le département de la Somme et à Amiens il y a quelques années dans le cadre de la politique de la ville.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) n'a pas pris part au vote.

9 - Citoyenneté, égalité et lutte contre les discriminations. Subventions aux associations. 1ère répartition. Année 2022. Conventions.

Pour l'année 2022, des associations ont sollicité l'attribution d'une subvention afin de développer des actions relevant de l'égalité, de la lutte contre les discriminations et de l'aide aux victimes. Souhaitant les accompagner, l'assemblée a accordé les aides financières ci-après pour un montant total de 51 085 € et a autorisé Madame le Maire à signer les conventions afférentes :

Association Agena : 5 400 €
Association CDAD : 3 000 €
Association CIDFF80 : 7 100 €
Association Cimade Nord Picardie : 3 000 €
Association Flash Our True Colors : 3 600 €
Association GAS : 6 500 €
Association Initi'elles : 10 000 €
Association Les bavardes : 5 400 €
Association L'escale Madeleine Delbrél : 1 500 €
Association Métropole Amiénoise Basket Ball : 1 100 €
Association Pacific Action : 1 000 €
Association S'ARB'ARC'AM : 885 €
Association SOS Homophobie : 2 600 €

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) n'a pas pris part au vote.

10 - Autorisation de Programme. Modernisation des systèmes de prévention. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.

Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022 – 2026, une Autorisation de Programme de 1,5 million d'euros est consacrée à la modernisation des systèmes de prévention. Pour l'exercice 2022, les élus municipaux ont décidé d'affecter un montant de 280 000 € pour équiper en caméras de voie publique des secteurs spécifiques à

L'Est au niveau des rues Rimbaud et Blaise Pascal, au Sud au niveau des rues Germaine Dulac, du secteur Pierre Rollin et du carrefour de la libération, et au Nord au niveau de la rue Gustave Flaubert permettant ainsi de finir de sécuriser les abords de la maison d'arrêt. Les crédits serviront également à améliorer l'équipement de la police municipale pour renforcer la protection des agents des brigades de nuit et de soirée ainsi que le renouvellement des 3 lanceurs de balles de défense.

Secteur	Lieux	Programme 2022
Est	Rues Rimbaud et Blaise Pascal	39 761,00 €
Sud	Carrefour de la Libération	17 997,60 €
Sud	Rue Germaine Dulac et secteur Pierre Rollin	81 241,40 €
Nord	Arrière de la prison, rue Gustave Flaubert	25 000,00 €
PM	Renouvellement des caméras portatives des policiers municipaux (35)	50 000,00 €
PM	Equipement des brigades de soirée et de nuit	45 000,00 €
PM	Renouvellement des lanceurs de balles automatiques (3)	10 000,00 €
	Provision pour usure et dégradations	11 000,00 €
	Total :	280 000,00 €

Adopté

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX, MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, Mmes BECKER et THÉROUIN, M BAÏS et Mme NOUAOUR ont voté contre.

11 - Classement dans le domaine public routier communal avec définition d'alignement et modification d'alignement.

Par acte notarié en date du 4 octobre 2019, la Ville d'Amiens a acquis les emprises foncières constituant les voies desservant le lotissement de la Vallée des Vignes, anciennement propriété de Marignan Immobilier. Afin de les incorporer dans le domaine public routier communal, l'assemblée en a prononcé le classement. Il s'agit des rue d'Andorre, rue d'Autriche, avenue de Belgique, rue de Bulgarie, allée de Finlande, rue de Hongrie, place d'Islande, allée de Lituanie, allée de Malte, allée de Monaco, rue de Norvège, rue de Pologne, rue de la République Tchèque, avenue du Royaume-Uni, allée Saint-Marin, allée de Suède. Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation d'un projet urbain sur la rue Saint-Jacques, le conseil municipal a autorisé la modification de l'alignement entraînant le classement dans le domaine public routier communal d'une partie de la parcelle cadastrée XN 32, après enquête publique et avis favorable du commissaire enquêteur.

Adopté à l'unanimité

12 - ZAC Paul Claudel. Acquisition à l'euro symbolique auprès d'UNILOVA PROMOTION de délaissés d'espaces verts.

Les membres de l'assemblée ont accepté la proposition d'Unilova Promotion, entreprise mandatée par la SAEM Amiens Aménagement pour l'aménagement de la ZAC Paul Claudel, et ont accepté l'acquisition moyennant l'euro symbolique des parcelles suivantes vouées à intégrer le domaine public :

Section	N°	Adresse	Superficie
HT	703	Avenue du 14 juillet 1789	278 m ²
HT	704	Allée de l'Art Poétique	390 m ²
HT	708	Allée de l'Art Poétique	237 m ²

HT	709	Allée de l'Art Poétique	230 m ²
HT	713	Allée de l'Art Poétique	67 m ²
HT	714	Allée de la Cantate à 3 voix	402 m ²
HT	719	Allée de la Cantate à 3 voix	148 m ²
HT	720	Allée du Pan	549 m ²
HT	725	Allée du Pan	322 m ²
HT	731	Allée du Pan	264 m ²
HT	737	Allée du Pan	203 m ²

Adopté à l'unanimité

13 - ZAC Renancourt. Acquisition à l'euro symbolique auprès de la S.A.E.M AMIENS AMENAGEMENT des emprises des voies du faubourg Renancourt.

La S.A.E.M. Amiens Aménagement a réalisé des ouvrages d'infrastructures sur le secteur « faubourg Renancourt » qui constitue la première tranche de la ZAC Renancourt (aménagement d'un parking cité Mérelle ; création de la rue de la Cottonnière ; création d'une voie nouvelle perpendiculaire qui relie entre elles les voies de la cité Mérelle, de la rue de la Cottonnière et de la cité Esnault Pelleterie ; et création dans le prolongement de la cité Esnault Pelleterie d'un parvis piéton). Ces ouvrages, achevés et ouverts à la circulation, ont été remis par l'aménageur à la Ville d'Amiens. L'assemblée délibérante a donc approuvé la rétrocession, par la SAEM, des emprises foncières ci-après, supportant ces ouvrages, pour une superficie totale de 5 247 m², moyennant l'euro symbolique :

Parcelles		Superficie	Situation géographique
IO	731	14a 36ca	Rue de la Cottonnière
IO	712	3a 03ca	Prolongement de la cité Mérelle
IO	549	3a16ca	Parking de la cité Mérelle
IO	570	9a 21ca	Voie nouvelle perpendiculaire aux voies de la cité Mérelle, de la Cottonnière, et de la cité Esnault Pelleterie
IO	569	4a 24ca	
IO	567	2a 01ca	
IO	707	91ca	
IO	716	1a 35ca	
IO	718	1a 57ca	
IO	720	1a 60ca	
IO	742	9ca	
IO	728	8ca	
IO	724	6ca	
IO	736	2ca	
IO	770	1a 46ca	
IO	761	1a 14ca	
IO	763	1a 08ca	
IO	767	46ca	
IO	777	2a 54ca	
IO	769	48ca	
IO	773	71ca	
IO	759	1a 02ca	
IO	765	93ca	
IO	775	96ca	

Adopté à l'unanimité

14 - Règlement Local de Publicité de la Ville d'Amiens. Approbation.

En septembre 2019, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Règlement Local de Publicité, notamment pour prendre en compte la réglementation nationale en vigueur applicable à la publicité, aux enseignes et pré enseignes qui a été modifiée par la loi Grenelle

II et le décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 modifié, mais également pour l'extension des périmètres de publicité interdite induite par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (périmètres de 500 m autour des Monuments Historiques contre 100 m auparavant). Après un diagnostic, l'Etat et les autres personnes publiques ont été associés à l'élaboration du projet, une concertation a été organisée puis une réunion publique. Un débat sur les orientations générales a été mené lors de l'assemblée du 28 janvier 2021. Le projet de RLP arrêté au Conseil du 22 avril 2021 a été transmis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes afin qu'elles puissent formuler leur avis. La commission départementale de la nature, des paysages et des sites a également émis un avis favorable le 24 juin 2021. Une enquête publique s'est déroulée du 16 août au 5 octobre 2021, et un avis favorable a également été donné. L'assemblée a donc approuvé le règlement local de publicité proposé avec ses ajustements.

Adopté à l'unanimité

Observations : MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, Mmes BECKER et THÉROUIN, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenus.

15 - Aide à l'achat de vélo. Année 2022. Approbation.

La mise en place d'une subvention pour l'achat d'un vélo fait partie des outils incitatifs pour développer l'usage de ce mode de déplacement sur le territoire, notamment suite à la crise sanitaire COVID-19. Le vélo est en effet un levier efficace pour réduire la congestion routière, améliorer la qualité de l'air et les nuisances liées au bruit en ville et pratiquer une activité physique. Le conseil municipal a donc décidé de poursuivre, en 2022, le dispositif de subvention pour l'achat d'un vélo neuf disposant d'une assistance électrique pour les habitants de la Ville d'Amiens, en octroyant une aide à hauteur de 25% du coût d'achat avec un plafond fixé à 200 €.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX, DELATTRE et NOUAOUR se sont abstenues.

16 - AMSOM HABITAT. Acquisition de 19 logements locatifs sociaux rue Rigollot. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignation. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Les membres du conseil ont accordé la garantie de la collectivité à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt de 1 628 151 € souscrit par l'AMSOM Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition de 19 logements locatifs sociaux (6 PLAI, 10 PLUS et 3 PLS) situés rue Rigollot.

Adopté à l'unanimité

17 - CLESENCE. Acquisition - amélioration de 30 logements locatifs situés 22 boulevard Carnot. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. Modification.

La Ville d'Amiens a accordé sa garantie à CLESENCE le 3 juin 2020 pour le remboursement d'un prêt de 5 215 696 € destiné à financer l'acquisition/amélioration de 24 logements locatifs situés 22, boulevard Carnot. A la demande de la collectivité, le projet a fait l'objet d'évolutions, notamment en ce qui concerne les typologies de logement au rez-de-chaussée des bâtiments pour répondre aux besoins des seniors. Le projet comporte désormais 30 logements. C'est pourquoi le conseil municipal lui accorde, par l'approbation de cette nouvelle convention, la garantie de la ville pour le remboursement d'un prêt du même montant auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

18 - CLESENCE. Acquisition de 27 logements locatifs sociaux situés rue Saint Honoré. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Le conseil municipal a répondu favorablement à CLESENCE, qui a sollicité la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt de 2 473 575 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 27 logements locatifs sociaux (8 PLAI, 16 PLUS et 3 PLS), auprès du promoteur Edouard Denis, situés rue Saint Honoré.

Adopté à l'unanimité

19 - SIP. Acquisition de 5 logements locatifs sociaux situés rue Basse des Champs. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

La SIP HLM a sollicité la garantie de la Ville d'Amiens dans le cadre du remboursement d'un prêt de 437 654,69 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'acquisition/amélioration de 5 logements locatifs sociaux situés rue Basse des Champs. L'assemblée a accordé cette garantie d'emprunt.

Adopté à l'unanimité

20 - SIP. Construction de 8 logements collectifs sis 583 rue Saint Fuscien. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Les élus municipaux ont accordé à la SIP HLM la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt de 1 315 197 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la construction de 8 logements locatifs sociaux (5 PLUS et 3 PLAI) situés 583 rue Saint Fuscien.

Adopté à l'unanimité

21 - Autorisation de Programme. Dotation de proximité. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.

L'Autorisation de Programme « dotation de proximité » a été créée pour des travaux d'entretien des écoles et des bâtiments municipaux de secteur comme les salles municipales, églises, et bâtiments administratifs ; des travaux d'accessibilité des bâtiments ; l'entretien des jardins familiaux ; ou l'acquisition de mobilier urbain (bancs, corbeilles...). Le conseil municipal a approuvé la répartition des dotations 2022, telle que détaillée ci-dessous pour un montant total de 2 520 000 € :

Tous Sites secteur nord	Travaux accessibilité	46 000 €
Tous sites écoles	Mobilier, équipement pédagogique des écoles (maternelles et primaires)	20 500 €
	Crédits à l'élève	2 100 €
École Maternelle Le soleil	Isolation des 3 puits de lumières dans le hall pour moins de perte de chaleur	9 000 €
	Installation d'un radiateur supplémentaire dans le dortoir	5 000 €
École Maternelle Marivaux	Réfection du sol du couloir	8 000 €
École Maternelle St Pierre	Pose de stores dans le préau et les classes (1ère phase)	12 000 €

École Maternelle Schweitzer	Pose de stores	30 000 €
École élémentaire Avenue de la Paix	Remise en peinture du préau + isolation plafond et modernisation de l'éclairage	28 000 €
École élémentaire Lesot B	Réfection de la couverture	55 000 €
École élémentaire St Pierre	Changement des lavabos et robinets des couloirs	3 000 €
École élémentaire Schweitzer	Création d'une tisanerie	12 000 €
Tous sites écoles	Création (Abri - Préau - Pergolas) pour rafraîchissement des classes - Expérimentation	15 000 €
	Organigramme des clefs	5 000 €
Tous sites ALSH	Mobilier, équipement pédagogique des centres de loisirs et du temps du midi	8 000 €
ALSH Modigliani	Réfection du sol de la cour (hors traçages)	40 000 €
Tous sites Jeunesse	Mobilier, équipement pédagogique	1 500 €
Odysée	Installation rideau sécurité + Eclairage extérieur	15 000 €
Tous sites restaurant scolaire	Mobilier pour la VSR	16 300 €
Restaurant scolaire - G. Charpentier	Plaquage des murs en briques	10 000 €
Restaurant scolaire – St Pierre	Réfection des peintures de l'ensemble du restaurant + isolation du mur en briques	40 000 €
Tous sites crèches	Mobilier, équipement pédagogique	1 600 €
Pigeon Vole	Réalisation de travaux dans la laverie identiques à la lingerie	7 000 €
	Installation d'un système d'ouverture électrique des fenêtres de toit afin d'améliorer l'aération et le rafraîchissement de la crèche	17 000 €
locaux associatifs / Logements de fonction	Travaux de réhabilitation sur divers locaux associatifs	30 000 €
Aire de jeux	Remplacement et/ou installation de structures ludiques dans les aires de jeux des espaces publics	10 000 €
	Transformation des aires de jeux Watteau et Ravel (2ème tranche)	20 000 €
Jardins familiaux	Travaux divers	10 000 €
Espace public	Achat mobilier urbain	10 000 €
Saint Ladre	Sécurisation de la zone commerciale	15 000 €
Sous Total secteur NORD		502 000 €
MATERNELLE JULES VERNE	Mise en place de cache-radiateurs	7 500 €
MATERNELLE GEORGES QUARANTE	Aménagement de la cuisine y compris électroménager	12 000 €
MATERNELLE RENANCOURT	Mise en place d'un local poubelle	10 000 €
PRIMAIRE GEORGES QUARANTE	Réfection des sous-basements meubles (salle des maîtres et arts plastiques)	6 000 €
	Rocade fibre numérique	5 000 €
PRIMAIRE GEORGES BRASSENS	Rocade fibre numérique vers bât B et maternelle Les Saules	15 000 €
PRIMAIRE JULES VERNE	Menuiseries côté cour (8U)	20 000 €
PRIMAIRE FAUBOURG DE HEM	Réfection complète des sanitaires	40 000 €
PRIMAIRE PETIT SAINT JEAN	Création local poubelle	7 600 €
Tous sites écoles	Provisions : matériel pédagogique PAE	12 000 €
	Provisions : travaux	20 000 €
Restaurant scolaire -	F&P VMC dans le local de stockage des produits	4 000 €

LOUISE MICHEL	sanitaires	
Restaurant scolaire - LONGPRE	Mise normes hygiène du plafond de la salle de préparation	5 000 €
	Pose d'une fontaine réfrigérée dans le restaurant de la maternelle	1 500 €
Tous sites restaurant scolaire	Provisions matériels électroménager	15 000 €
FERME DE GRACE	Réfection des toilettes et peinture (fenêtre vétuste et chasse d'eau hors d'âges)	5 000 €
Tous sites ALSH	Matériel pédagogique PAE	10 000 €
Salle de LONGPRE	Installation de fenêtres à rupture de ponts thermiques (cuisine, WC, entrée)	12 000 €
TOUTES SALLES	Provisions mobilier	10 000 €
GRAND MARAIS	Mise en place de jeux d'eau	17 000 €
Aires de jeux	Provisions sols souples, jeux, ...	10 000 €
CHÂTEAU MILAN	Remise en état et mise en sécurité de la Salle de changes des Grands	2 000 €
	Remplacement du portillon pour la sécurité des enfants (portillon extérieur intermédiaire)	3 000 €
GEORGES QUARANTE	Réhabilitation ensemble des canalisations en VS	20 000 €
Tous sites crèches	Provision : matériel pédagogique PAE	8 000 €
11 RUE ALFRED CATEL	Pose systèmes anti-pigeons	4 000 €
441 RUE SAINT MAURICE	Réfection réseau EP	10 000 €
EGLISE SAINT MAURICE	Mise aux normes chauffage électrique	3 400 €
JARDINS FAMILIAUX	Remplacement de cabanes par des cabanes en béton	30 000 €
PLAN PROPRETE	Mobilier urbain	10 000 €
TOUS BATIMENTS	Accessibilité	70 000 €
TOUS BATIMENTS	Provisions	67 000 €
Sous Total secteur OUEST		472 000 €
Tous sites écoles	Equipement et mobilier	8 000 €
Ecole BEAUVAIS Maternelle	Renouveler le revêtement de sol de la salle de motricité école maternelle	18 000 €
	Remplacement du système d'alarme	2 000 €
Ecole DELPECH Maternelle	Terminer la réfection des peintures de l'école (Classe 1 / BCD / Salle des maîtres)	18 000 €
	Terminer la pose de stores classe 1 / classe 3 / bureau	4 000 €
Ecole ELBEUF Elémentaire	Travaux d'accessibilité (portes intérieures + escaliers)	15 000 €
	Aménagement du préau / salle de motricité	45 000 €
Ecole ELBEUF Maternelle	Pose de couverture (problème d'infiltration dans les murs)	25 000 €
Ecole REAUMUR Maternelle	Installation de volets dans 3 classes façade Sud	30 000 €
	Retracer les lignes des jeux (circuit + marelle) → Fonctionnement	
Ecole SAGEBIEN Elémentaire	Inverser le TBI dans la classe 1 (travaux électriques + peinture + calibrage)	6 000 €
Tous sites écoles	Divers demandes travaux écoles (réfection salles de pause, locaux des agents, demandes travaux imprévues...)	14 500 €
	Travaux de signalétique accessibilité (hors gros travaux) - pose de panneaux, nez de marches,...	19 500 €
	Travaux d'économie d'eau (installation de mousseurs,...)	5 000 €
Tous sites restaurant scolaire	Mobilier + renouvellement chaises maternelles	24 400 €

Restaurant scolaire André CHÉNIER	Création d'ouvrant dans les menuiseries extérieures de salle de restauration	4 500 €
Restaurant scolaire CHATEAUDUN	Remplacement des menuiseries extérieures côté préparation	12 000 €
Tous sites ALSH	Equipement et mobilier tous centres	8 000 €
CLM André Bernard	Réseaux et sanitaires de la salle des Tilleuls y compris travaux d'accessibilité	28 600 €
	Remplacement de la porte de secours de la salle des Tilleuls	10 000 €
CLM ELBEUF	Installation de stores ou rideaux occultants dans les salles du bas (tranche 1/2)	15 000 €
ALSH JEAN-MARC LAURENT	Revêtement de sol de la salle des petits et dortoir (en remplacement du carrelage vétuste)	12 000 €
	Peintures dans le hall, circulations, toilettes et salle des petits	13 000 €
ALSH REAUMUR Maternelle	Pose d'anti pince doigts sur les portes des logements	5 000 €
ALSH REAUMUR Primaire	Pose de volets roulants dans la salle d'activité à l'étage	15 000 €
TDM DELPECH	Réhabilitation du bureau au RDC du bâtiment filles	10 000 €
	Changement des stores les salles du 1er étage du bâtiment filles (tranche 1/3)	5 000 €
ESPACE JEUNESSE ELBEUF	Création d'un 2ème WC + lave main	6 000 €
	Changement de l'évier et du plan de travail de la cuisine très vétuste	2 000 €
	Remplacement des néons par un système d'éclairage automatique du bureau, de la salle polyvalente et de la deuxième salle	3 000 €
CENTRE SOCIAL ELBEUF	Changement de l'évier et du plan de travail de la cuisine très vétuste	2 000 €
Tous sites crèches	Equipement et mobilier toutes crèches	3 700 €
POM'CANNELLE	Stores à chaînette à remplacer en cuisine et dans la salle de bain des moyens / grands	2 000 €
	Remplacement de volets roulants cassés	10 000 €
	Aménagement d'un espace sécurisé et direct au jardin (création couloir d'accès sécurisé + modification pallier devant entrée principale)	12 000 €
GERMAINE DULAC	Pose d'un store électrique occultant sur l'espace de vie des bébés	4 000 €
PETITS BOUCHONS	Travaux d'accessibilité + réfection de peintures entrée, circulations et cuisine + Remplacement de la porte entre les espaces sommeil bébés / moyens par une paroi pleine	28 300 €
	Pose d'un éclairage gradable dans les deux espaces de vie des grands	8 000 €
Site Alexandre DUMAS	Encaissement des bennes du quai de déchargement (sécurité des agents)	25 000 €
	Divers travaux sur le site (demandes des différents services utilisateurs)	19 000 €
Statues	Monument "les Illustrations Picardes" (bas de la rue St Fuscien) : nettoyage, restauration et mise en lumière	40 000 €
Aires de jeux	Achat de jeux	17 500 €
Mobilier Urbain	Bancs, corbeilles	5 000 €
Sous Total secteur SUD		560 000 €

Tous sites écoles	Mobilier et matériel pédagogique	20 000 €
maternelle Augustin Dujardin	Modification et agrandissement des sanitaires	50 000 €
maternelle Condorcet	Local EPS : cloison vitrée + porte qui ferme à clef	5 000 €
	Classe des grandes sections : pose d'une caméra afin de contrôler les allers-venues aux abords de l'école	1 000 €
maternelle Jacques Prévert	Construire un abri pour les poubelles de l'entrée	5 000 €
	Construire un abri pour les vélos et les trottinettes des enfants	5 000 €
maternelle Jean Macé	Remplacement de la cuisine + faux-plafond électricité	30 000 €
maternelle Rosa Bonheur	Création descente EP	15 000 €
primaire Bapaume	Réfection des menuiseries	21 000 €
primaire Edmond Rostand	Accès bâtiment B (sécurité) - rue de Prague	22 000 €
primaire Jules Barni	Garde-corps	5 000 €
	Salle de motricité : transformer la porte en plexiglas en un comptoir avec fenêtre coulissante	9 000 €
	Menuiseries : fourniture et pose (remplacement porte en bois par une porte en alu)	9 000 €
primaire Julia et René Lamps	Réfection complète du préau couvert	35 000 €
primaire La Neuville	Garde-corps	15 000 €
primaire Les Violettes	Garde-corps sous les fenêtres	10 000 €
	Radiateurs dans les vestiaires des agents de service	2 000 €
Restaurant scolaire Edmond Rostand	: Plafonds + électricité	50 000 €
Tous sites ALSH	Equipement et Mobilier ALSH	10 000 €
Tour du marais	Aménagements extérieurs	27 000 €
	Cabanon en bois + espace jardin	5 000 €
ALSH La Vallée	Fourniture et pose de rideaux	5 000 €
ALSH Condorcet	Sécurité porte	11 000 €
Tous sites crèches	Equipement	5 000 €
Association Synapse	Portail + clôture	25 000 €
Site Alexandre Dumas	Création VMC	15 000 €
Divers bâtiment	Travaux de mise en conformité	30 000 €
Salle Vascosan	Fourniture et pose de Led	5 000 €
Aires de jeux	Tracés	20 000 €
Jardins Familiaux	Travaux divers	15 000 €
Tous sites	Mobilier urbain	10 000 €
Tous sites	Divers et imprévus	16 000 €
Sous Total secteur EST		508 000 €
Tous Sites secteur centre	Travaux accessibilité	65 000 €
Tous sites écoles	Mobilier, équipement pédagogique des écoles	13 000 €
Ecole élémentaire Saint Roch B	Remplacement du portail	5 000 €
Ecole élémentaire Saint Roch A	Remplacement du portail	5 000 €
Ecole Saint LEU	Réalisation de l'espace tisanerie et du bureau	25 000 €
Tous sites restaurant scolaire	Mobilier, équipement pédagogique Restaurant scolaire	8 000 €
Ecole primaire JF LESUEUR	Mise aux normes du restaurant et du vestiaire du personnel	10 000 €
Tous sites ALSH	Mobilier, équipement pédagogique - ALSH	10 000 €
Centre de Loisirs Edgar Quinet	Aménagement sanitaires	20 000 €

Tous sites crèches	Mobilier, équipement pédagogique Crèches	15 000 €
Chapeau de Violettes	Changement de portes coulissantes et demande d'un nouveau système de cloison	25 000 €
Malmaison / Gresset	BET DEP remplacement des sols	27 000 €
	Etanchéité et isolation de l'accueil social	55 000 €
Hôtel de ville	Aménagement de la banque d'accueil et éclairage, circulations LED	50 000 €
Place au fil	Reprise réseaux info, PC, éclairage 2ème étage	25 000 €
	Achat mobiliers pour locaux de relocalisation temporaire (bureaux, fauteuils)	10 000 €
Dewailly	Aménagement tisanerie, pose de sol et sanitaires	15 000 €
Adrien Fauga	Aménagement du local vélo	5 000 €
Bourse du travail	Aménagement du rez de chaussée	30 000 €
Bâtiments divers	Provision accessibilité	20 000 €
Aires de jeux	Travaux divers	5 000 €
Tous sites	Mobilier urbain	35 000 €
Sous Total secteur CENTRE		478 000 €
TOTAL GENERAL		2 520 000 €

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.
MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, Mmes BECKER et THÉROUIN se sont abstenus.

22 - Autorisation de Programme. Gros équipements. Affectation. Année 2022.

L'Autorisation de Programme « gros équipements » est utilisée pour l'acquisition des équipements conséquents des services et notamment pour les véhicules roulants motorisés qui représentent l'essentiel des dépenses. L'optimisation de la gestion de ce parc doit permettre de répondre aux enjeux environnementaux et de santé publique de réduction des émissions de polluants atmosphériques en général et de CO2 en particulier. L'assemblée délibérante, pour l'exercice 2022, a affecté 89 000 € de crédits de paiement pour ces achats d'équipements et a autorisé Madame le Maire à solliciter toutes les participations financières possibles.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.
MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, Mmes BECKER et THÉROUIN se sont abstenus.

23 - Autorisation de Programme. Gros équipements du Plan Propreté. Affectation. Année 2022.

Les membres du conseil ont approuvé, pour cette année, l'affectation de 830 000 € de l'enveloppe « gros équipements pour le plan propreté » afin de remplacer des engins de nettoyage pour l'ensemble des directions de proximité. Madame le Maire a été autorisée à solliciter toutes les participations financières potentielles.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.
MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, Mmes BECKER et THÉROUIN se sont abstenus.

24 - Autorisation de Programme. Crèche Au bord de l'eau. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.

Une Autorisation de Programme « Crèche au bord de l'eau » de 3 396 960 € a été créée lors de la PPI 2022 - 2026. L'objectif consiste à relocaliser les crèches municipales « Chapeau de Violettes » et « Câline » au sein des locaux de l'ancienne école maternelle «Au bord de l'eau», fermée en 2015. Cette opération conduira également à relocaliser la halte-garderie « les Bout'choux » dans les locaux libérés par la crèche « Câline ». Les élus municipaux ont donc approuvé l'affectation pour 2022 des crédits d'études nécessaires, à hauteur de 205 000 € et ont autorisé le dépôt de toutes demandes d'autorisations administratives et la sollicitation de toutes subventions. L'ouverture de cette nouvelle structure est prévue pour 2025.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.
MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, Mmes BECKER et THÉROUIN se sont abstenus.

25 - Autorisation de Programme. Crèches. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.

En ce qui concerne l'Autorisation de Programme « travaux crèches », l'assemblée a approuvé la réalisation de deux opérations sur l'année 2022 : la rénovation de la crèche « Les petits lutins » pour un coût de 50 000 € et l'implantation d'un Relai Petite Enfance via la réhabilitation de locaux situés rue des 4 Lemaire à Amiens dans un ancien logement de fonction de l'école maternelle Chemin des Plantes pour un montant de 220 000 €, (soit un total 270 000 €). Madame le Maire a été autorisée à solliciter toutes les participations financières potentielles et à procéder au dépôt des demandes d'autorisations administratives pour les travaux le nécessitant.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.
MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, Mmes BECKER et THÉROUIN se sont abstenus.

26 - Autorisation de Programme. Nouveau groupe scolaire ZAC Intercampus. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.

Une Autorisation de Programme « Nouveau groupe scolaire ZAC Intercampus » a été créée à hauteur de 9 500 000 € pour la construction d'un équipement scolaire. Il s'agit, compte tenu du nombre de logements implantés et attendus, de lancer la construction d'une école primaire (3 classes de maternelles et 5 classes élémentaires), avec un service de restauration et un accueil de loisirs. Les membres de l'assemblée ont approuvé l'affectation de 80 000 € pour des crédits d'études sur l'année 2022, et ont autorisé le dépôt de toutes demandes dans le cadre de cette opération. Cet équipement pourrait être livré pour la rentrée scolaire de septembre 2026.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.
MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, Mmes BECKER et THÉROUIN se sont abstenus.

27 - Autorisation de Programme. Travaux écoles et accueils de loisirs. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.

L'assemblée a approuvé, pour l'année 2022, les opérations de travaux telles que décrites ci-dessous, qui seront financées par affectation d'une partie de l'Autorisation de Programme « Travaux écoles et centres de loisirs » pour un montant global, tous secteurs confondus, de 2 342 000 €. Madame le Maire a été autorisée à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des partenaires concernés mais également à procéder au dépôt et à la signature des demandes d'autorisations administratives pour les travaux le nécessitant.

Site	Descriptif	AP Travaux écoles 2022
Ecole Maternelle Le Soleil	Remplacement du système de motorisation de tous les volets roulants de la maternelle	100 000
Ecole élémentaire Marivaux	Réfection des éclairages + faux plafonds des 7 classes + peintures	65 000
Ecole Elémentaire Lesot A	Réfection des sanitaires	60 000
Ecole maternelle Lesot	Réfection sols extérieurs vétustes (y compris réfection des réseaux)	60 000
Ecole Elémentaire Michel Ange	Réfection complète de l'école par tranche Réhabilitation complète des classes (sols, murs, plafond et électricité) du RDC et de l'étage - Tranche 3 en 2022	120 000
Schweitzer élémentaire	Réfection des peintures	50 000
Ecole maternelle Schweitzer	Réfection sols extérieurs vétustes (y compris réfection des réseaux)	120 000
Ecole élémentaire Voltaire	Insonorisation de toutes les classes (plafonds acoustiques + pièges à sons)	60 000
Structure Odyssee	Travaux de rafraîchissement centre de loisirs et CAJ (peintures, cache moineaux, sols, ...)	55 000
	TOTAL SECTEUR NORD	690 000
Ecole élémentaire Delpech	Réfection des blocs sanitaires sur paliers	80 000
	Réfection chemin d'accès et parking	80 000
	Aménagement des extérieurs accessibilité des 2 bâtiments + restauration Maternelle	165 000
Ecole élémentaire André Bernard	Travaux suite à réorganisation de l'école (fermeture préau, peinture,...)	90 000
Restaurant SAGEBIEN	Extension	35 000
	TOTAL SECTEUR SUD	450 000
Site	Descriptif	AP Travaux écoles 2022
Ecole maternelle St Roch	Réhabilitation des sanitaires	50 000
Centre de loisirs Edgar Quinet	Refection des menuiseries + réhabilitation des salles d'activités	140 000
	TOTAL SECTEUR CENTRE	190 000
Ecole Faubourg de Hem B	Renforcement en sous-œuvre du bâtiment. Vide sanitaire inondable. Etalements déjà réalisés	250 000
Accueil péri scolaire Renancourt	Salle d'activité Dernière tranche en 2022	30 000
	TOTAL SECTEUR OUEST	280 000
Ecole maternelle Bapaume	Traitement de l'accessibilité sanitaires Elémentaires et rénovation des salles de classes (éclairage LED, FX Plafonds, peinture...) Dernière tranche	110 000
Ecole Elémentaire Julia et René Lamps	Réfection des sols et peintures	50 000
Ecole Maternelle La Vallée	Réfection complète	100 000
Ecole primaire Camille Claudel	Fermeture préau	62 000
Centre de loisirs Camille Claudel	Restructuration des locaux	66 000
	TOTAL SECTEUR EST	388 000
Tous Sites	Travaux TBI ENT	90 000
	Ordinateurs directions Ecoles	40 000
	REP+/Ouvertures de classes	200 000
Tous secteurs	Equipement pédagogique / animateurs spécialisés et Dury, accueil des moins de 3 ans	14 000
	TOTAL TOUS SITES	344 000
	TOTAL GENERAL	2 342 000

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.
MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, Mmes BECKER et THÉROUIN se sont abstenus.

28 - Association Bleu Ciel. Subvention de fonctionnement. Année 2022. Convention.

Dans le cadre du Projet Éducatif Global municipal, l'association Bleu Ciel met en place au sein de certaines écoles amiénoises, des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires. Pour cette année 2022, le conseil municipal a accordé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 320 000 € et a autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

29 - Crèches associatives. Subventions. Année 2022. Convention-type.

Afin de satisfaire au mieux les besoins des familles en matière d'accueil, la Ville d'Amiens contribue au fonctionnement des crèches associatives en leur apportant un soutien financier. Pour l'année 2022, les élus municipaux ont renouvelé à l'identique le financement, sur la base d'une participation à l'heure et à l'enfant amiénois accueilli d'un montant de 1,96 € / heure. Le nombre d'heures estimé s'élève à 472 764, ce qui représente une dépense prévisionnelle de 926 617 €. Ils ont ainsi approuvé la convention-type et ont autorisé Madame le Maire à signer toutes les conventions à intervenir avec les différentes crèches associatives.

Adopté à l'unanimité

30 - Projets des écoles publiques. Subventions. Année scolaire 2021-2022. Conventions.

Comme chaque année et dans le cadre du financement des projets mis en œuvre par les écoles publiques maternelles et élémentaires, l'assemblée a accordé une subvention totale de 16 694,24 € répartie de la manière suivante :

- 5 898,34 € pour l'USEP Somme
- 10 795,90 € pour l'OCCE Somme

Elle a également approuvé les conventions correspondantes et a autorisé Madame le Maire à les signer.

Adopté à l'unanimité

31 - Association Horozam. Mise à disposition d'un local mutualisé sis 8, allée de la Belle saison. Bail civil.

Créée en 2016, l'association Horozam assure des activités de solidarité à l'égard des femmes issues de l'immigration et intervient pour l'accès à leurs droits et l'apprentissage du français. Jusqu'alors accueillie à raison de 5 demi-journées par semaine à l'Odyssee, la structure ne peut plus l'héberger pour des raisons organisationnelles. Aussi l'assemblée a approuvé le bail civil à intervenir avec cette association visant à la relocaliser dans un local associatif situé 8, allée de la Belle Saison, appartenant à l'AMSOM et dont la Ville d'Amiens est locataire. L'association occupera les lieux à raison de 3 jours par semaine, ce local étant prévu pour être mutualisé avec une autre association à l'avenir. L'occupation du local est consentie à titre gratuit. Il est instauré un forfait de charges eau, électricité et chauffage de 400 € payable annuellement. La valeur locative de ce local est estimée à 3 200 € par an.

Adopté à l'unanimité

32 - Association La Concorde et le Club des internationaux amiénois. Mise à disposition d'un local sis 441 rue Saint-Maurice. Baux civils.

L'immeuble du 14, rue Gaudissart est actuellement en cours de rénovation afin d'y héberger prioritairement des associations exerçant des activités d'animation et de soutien aux habitants

du quartier Saint-Leu. Dans ce contexte, la collectivité a proposé à l'association La Concorde, société colombophile datant de 1951, et hébergée par la Ville d'Amiens depuis 1985, un déménagement au 441, rue Saint-Maurice. Le local de 70 m² visé sera mutualisé avec le Club des internationaux amiénois, qui promeut la même activité et qui occupait jusqu'alors un autre local municipal très vétuste au 37, rue Gutenberg. Le conseil municipal a ainsi approuvé les baux civils à intervenir, à titre gracieux et moyennant un forfait de charges annuel total de 400 €.

Adopté à l'unanimité

33 - Restaurants du Cœur de la Somme. Mise à disposition d'un local sis 250, chaussée Jules Ferry. Bail civil.

L'association Les Restaurants du Cœur de la Somme fait face à un afflux croissant de bénéficiaires sur le secteur Est d'Amiens suite à la fermeture de son site rue de Cagny en 2019. De plus, la capacité d'accueil de l'antenne située au 23, rue Vascosan est insuffisante pour soutenir l'arrivée des nouveaux bénéficiaires et présente des signes de vétusté, occasionnant des difficultés en termes d'accueil, de distribution, de stockage et de confidentialité. Les membres du conseil ont donc accordé la mise à disposition, au profit de cette association, d'un local d'une surface de 202,45 m² et composé de 2 niveaux, situé au 250, chaussée Jules Ferry. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et qualifiée d'avantage en nature. Ce site présente de nombreux avantages, tant sur sa situation géographique idéale pour assurer l'accueil, pour les livraisons qui pourront se faire en toute sécurité, que pour sa localisation à proximité du réseau de bus. La valeur locative du local est estimée à 12 000 € par an et le montant des charges supportées par la Ville d'Amiens sera de 2 100 €. Madame le Maire a été autorisée à signer le bail civil à conclure à titre précaire, pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

Adopté à l'unanimité

34 - Autorisation de Programme. Rénovation des locaux accueillant des associations. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.

Dans le cadre de la PPI 2022-2026, une Autorisation de Programme concernant la rénovation des locaux associatifs est proposée pour un montant total d'un million d'euros. Le conseil municipal a approuvé les opérations d'investissements dont la réalisation est prévue pour l'année 2022 à hauteur de 204 000 €. Il s'agit premièrement de la rénovation pour 120 000 € du 1^{er} étage du pôle associatif situé au 125, rue Voltaire (pour rappel, ce pôle accueille un centre de distribution des Restaurants du Cœur de la Somme, des permanences quotidiennes de l'APREMIS, les activités de l'association Cap Vert et un collectif d'associations qui souhaite créer un espace dédié à des ateliers autour de la couture (EFEMIS, Somme Congo Brazzaville)). Il s'agit ensuite de la rénovation du pôle associatif situé au 23, rue Vascosan à hauteur de 84 000 €. Ces locaux hébergent un centre de distribution des Restaurants du Cœur de la Somme qui accueille 800 familles chaque semaine, le comité de quartier Sainte-Anne qui y dispose d'une salle d'activité dédiée et une salle de réunion pour les associations du quartier.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote. MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, Mmes BECKER et THÉROUIN se sont abstenus.

35 - Autorisation de Programme. Accessibilité. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.

Dans le cadre du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens 2020-2026, la collectivité doit engager des actions qui nécessitent de voter l'inscription de 100 000 € de crédits de paiement pour l'année 2022 d'une partie de l'Autorisation de Programme libellée « Accessibilité ». Les opérations proposées visent à organiser des visites sur site avant l'élaboration de travaux d'accessibilité, pour un montant de 45 000 €, à acheter puis poser des balises sonores sur l'ensemble des sites concernés par l'agenda d'accessibilité, pour la somme de 45 000 € également, et à mettre en accessibilité le jardin solidaire de Saint-Maurice pour 10 000 €. Les élus municipaux ont autorisé Madame le Maire à solliciter toutes participations financières potentielles pour la mise en œuvre de ces opérations.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote. MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ, BARA, Mmes BECKER et THÉROUIN se sont abstenus.

36 - Charte du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Approbation. Désignation de représentants.

En 2010, l'Organisation Mondiale de la Santé a créé le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés, afin d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins des aînés, de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité. Dans le cadre du Pacte pour le Bien Vivre, le CCAS et la Ville d'Amiens ont pour but de promouvoir le vieillissement actif, c'est-à-dire de développer des politiques et des actions qui permettent aux seniors de bien vivre à Amiens. En effet, la Ville d'Amiens développe depuis plusieurs années un programme d'animations seniors très riche, avec près de 17 000 places par an. Aussi, être « Ville-amie des aînés » donnera à Amiens la reconnaissance de son engagement. L'assemblée délibérante a approuvé cette démarche en autorisant Madame le Maire à signer la Charte et a également désigné les représentants de la collectivité, à savoir Madame Caroline BOHAIN comme suppléante et Madame Mathilde ROY comme élue référente.

Adopté à l'unanimité

37 - Projet de construction d'un nouvel équipement dédié aux musiques actuelles. Fonds de concours. Convention.

Le conseil municipal a approuvé la convention à intervenir avec Amiens Métropole, actant les modalités de versement d'un fonds de concours par la Ville d'Amiens dans le cadre du projet de construction d'un nouvel équipement culturel dédié aux musiques actuelles au cœur du quartier Saint-Leu (entre la rue Saint-Leu, la rue Edmond Fontaine et la Rue des Archers). Ce fonds de concours est destiné à participer notamment à la partie acquisition foncière, travaux de démolitions et travaux préparatoires nécessaires pour rendre le terrain, d'une superficie de 1 400 m², exploitable, représentant une somme globale de 168 772,80 €.

Adopté

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX ont voté contre.

38.2 - Question orale.

Une question orale sur la création d'un centre de mémoire de la résistance et la déportation au « Poteau des Fusillés », à Amiens a été déposée par le groupe des élu.e.s Amiens c'est

l'tien. Madame le Maire a donné la parole à Monsieur Julien PRADAT qui a présenté cette question orale dont les termes sont repris ci-après :

« Le « Poteau des Fusillés », situé dans les fossés de la Citadelle d'Amiens, est un lieu peu connu des Amiénois.es. C'est pourtant là que s'est déroulé l'un des événements les plus sombres de l'histoire d'Amiens lorsque la ville était sous l'occupation allemande. 35 résistants y ont été exécutés.

Depuis 2012, l'association Centre de Mémoire et d'histoire Résistance et Déportation défend un projet de centre de mémoire de la résistance et de la déportation sur ce lieu.

L'association a obtenu le soutien de l'Etat, de la Région et du Département. Chacune de ces institutions était prête à financer le projet à hauteur de 20 à 25 %, à condition qu'une collectivité fasse le premier pas. Mais le projet est resté au point mort.

À l'occasion du conseil municipal du 16 septembre 2021, nous vous avons demandé où en était le projet. La situation semblait se débloquer, puisque M. Jardé avait répondu que le Département réfléchissait à le porter, et que la Ville envisageait de céder, à titre gracieux, le terrain au Département pour permettre sa réalisation.

Mais en début d'année, revirement de situation. L'association a reçu un mail du Département lui annonçant que ce projet ne recueillait pas l'avis favorable du Département et de la Ville d'Amiens.

Aussi, nous souhaiterions avoir des éclaircissements :

- La Ville a-t-elle cédé le terrain en question au Département ? Si non, pour quelle raison ?

- Amiens est-elle favorable à la création d'un centre de mémoire de la seconde Guerre Mondiale au « Poteau des Fusillés » ?

La guerre qui frappe à nouveau l'Europe nous rappelle tragiquement l'importance de faire connaître l'histoire. Pour que la paix ne s'obtienne plus par la guerre, au prix de vies arrachées et de générations meurtries. »

Madame le Maire a ensuite donné la parole à Madame Nedjma BEN MOKHTAR qui a répondu à la question orale, les propos sont repris ci-après :

« Le fossé des fusillés de la citadelle d'Amiens » est un lieu emblématique où furent exécutés, entre novembre 1940 et août 1944, 35 résistants dont 11 membres du groupe Michel, appartenant au mouvement de résistance des Francs-Tireurs et Partisans, tués le 02 Août 1943.

En réponse à votre demande, la ville d'Amiens était disposée à céder le terrain au Conseil Départemental qui prévoyait d'y réaliser un mémorial. Mais, ce dernier en a abandonné le projet en égard à son coût très élevé d'autant qu'un projet de centre de mémoire est également envisagé et retenu par la mairie d'Abbeville.

La ville d'Amiens reconnaît la qualité des actions menées par le Centre de Mémoire et d'Histoire Résistance Somme et Déportation. L'intérêt qu'elle y porte est indéniable et ce, depuis de nombreuses années.

D'une part, sous la responsabilité de la présidente, Mme MUKAMUSONI Anatolie, les clés du site ont été remises à l'association pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ses projets. En effet, toute l'année, elle propose des visites du site en direction d'associations et d'établissements scolaires ou encore de particuliers.

D'autre part, pour une meilleure visibilité rendant hommage au site, la ville a procédé à la pose des plaques « place des martyrs » et « passage des martyrs ».

En complément, Olivier Jardé se propose de rendre hommage aux résistants en apposant sur les murs la photographie de chacun d'entre eux, accompagnée d'une courte biographie.

Enfin, nous poursuivrons notre soutien à cette association dans la mise en place de nouvelles actions qui encourageront une participation citoyenne plus importante dans la délégation à ma charge. »

Madame le Maire a levé la séance à 21h01 et a donné rendez-vous à l'assemblée le jeudi 7 avril 2022 à 18 heures.



Brigitte FOURÉ

Maire